

Le lundi 30 septembre 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 7
Votants : 7

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Delphine GUIDAL, Myriam GUÉNEUGUÈS, Isabelle LAMOUR et de Robert ROUSSEAU, excusés

Secrétaire de séance : Mikaël LE MENE

0.05. 24 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

1.05.24 PRÉSENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - PADD

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le PADD, qui constitue une étape indispensable dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), déterminant les grandes orientations (politiques) d'aménagement de Pays d'Iroise Communauté pour les 20 années à venir.

Ce projet s'articule autour de six grands axes :

- Maitriser le développement urbain en prônant la sobriété foncière et en favorisant les opérations de renouvellement urbain ;
- Améliorer la qualité de l'habitat en visant une production de logements diversifiée qui soit adaptée et accessible au plus grand nombre ;
- Encourager l'installation d'activités économiques et améliorer l'accès à l'emploi ;
- Conforter la dynamique commerciale dans les pôles structurants et les centralités urbaines secondaires ;
- Protéger les éléments patrimoniaux vecteurs d'identité locale et les grands espaces qui participent à l'environnement, au paysage et à la culture ;
- Améliorer la desserte des communes, rapprocher les services des habitants et poursuivre le déploiement harmonieux de l'ensemble des mobilités.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-5 et L. 153-12,
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Iroise,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC2017-12-54/IT-02 en date du 20 décembre 2017,
Vu le projet de PADD annexé,
Entendu la présentation du PADD par le rapporteur,
Considérant la réunion des élus communaux et communautaires en date du 9 octobre,

DÉCIDE :

- de prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de PLUi-H de la CCPI;
- de formuler un avis favorable au PADD, car dans un contexte très contraint il permet d'une part de réaliser un nombre conséquent de logements au moment où la demande est très forte sur le territoire de la CCPI, et d'autre part il permet de préserver l'espace agricole. Néanmoins cet avis est donné avec quelques réserves notamment au niveau de la réalisation des logements : 20 logements à l'hectare sans assainissement collectif ce n'est pas possible, tout comme 50% en rénovation urbaine alors qu'elle est quasi nulle à Tréouergat. Le conseil demande une mutualisation au niveau de l'ensemble des communes de la CCPI. D'autres points interrogent les conseillers : la préservation et l'entretien des zones humides (qui va le faire ?), la pertinence économique des éoliennes et méthaniseurs, de même pour l'implantation des bornes de recharge électrique.
- de dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet du PADD ;
- de préciser que la présente délibération sera transmise :
 - au Président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise ;
 - au Préfet et fera l'objet d'un affichage pendant un mois au moins sur le site internet de la Commune.

2.05.24 DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Mr le maire présente à l'assemblée 2 demandes d'aide financière :

- la première demande émane d'une résidente de la commune pour sa participation au championnat du monde d'attelage « Jeunes Chevaux »
- la deuxième demande un soutien aux écoles DIWAN, en difficultés financières

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- **à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention de 150 € à une habitante de la commune pour sa participation au championnat du monde d'attelage « jeunes chevaux »**
- **à la majorité des membres présents, par 6 voix pour et 1 abstention, d'accorder une aide financière de 100 € au réseau des écoles DIWAN.**

3.05.24 TRAVAUX DIVERS

Mikaël LE MENE, adjoint maire, présente à l'assemblée, divers devis pour travaux au champ des fêtes :

- clôture du city park
- chicane bois à l'entrée du champ des fêtes au niveau du city park
- murets des têtes de talus aux 2 entrées du haut du terrain des fêtes

Après en avoir débattu, le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise Minou Paysage pour les travaux de clôture du City Park et des murets de tête de talus pour un montant HT de 10 020 €. Les travaux de pose de la chicane bois pourrait être réalisés par les services de la CCPI.

Concernant le remplacement de la porte de garage, le conseil décide de confier la fourniture et pose d'une porte basculante à l'entreprise L'HOSTIS, pour un montant HT de 1 708 €.

Suite à la maintenance des cloches et de la protection contre la foudre de l'église, des travaux urgents sont préconisés dans le rapport de visite :

- Remplacement de l'armoire des cloches
- Mise en place d'une échelle d'accès à la cloche 3
- Remplacement du tintement 1
- Remplacement des brides de la cloche 1
- Remplacement des ensembles de tirage 1,2 et 3

Des devis seront demandés.

4.05.24 REPAS DES AINÉS

Le repas des aînés aura lieu courant novembre, afin de définir une date la commission des affaires sociales se réunira prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

Concours embellissement : dans le cadre de la « fête du potimarron et ses potes » du dimanche 27 octobre, le conseil décide de reconduire le concours de confection d'épouvantails et propose aux habitants de la commune d'y participer. Le but est de créer un ou plusieurs épouvantails devant chez soi ou dans son jardin, ceux-ci devront être visibles de la rue. Pour participer, s'inscrire en mairie dès le 1er octobre, un jury composé d'élus, jugera les créations et désignera le ou les gagnants.

Cimetière : accord du conseil pour l'achat de 3 tonnes de gravillons blancs auprès des Ets Tanguy. Le nettoyage du cimetière aura lieu le jeudi 24 octobre, la municipalité appelle tous les bénévoles à y participer munis de ses outils.

Des kits d'économie d'eau proposés par le conseil départemental, sont disponibles gratuitement en mairie.